



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M2077

La grille des spécifications applicable à la zone M2077, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages « Groupe P1 Service communautaire de proximité » ainsi que des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 24 octobre 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{er} DÉCEMBRE 2022